

NOS PARTENAIRES



INFORMATIONS PRATIQUES



. VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Le Guichet Unique de l'Habitat vous renseigne au 03 62 42 00 31.

Mail : guh@sm-flandreetlys.fr

Retrouvez les horaires d'ouverture et permanences téléphoniques sur le site : www.sm-flandreetlys.fr

Le Guichet Unique de l'Habitat reçoit sur rendez-vous au 222 bis rue de Vieux Berquin 59190 Hazebrouck.

Guichet Unique de l'Habitat (GUH)



Besoin d'aide POUR VOS TRAVAUX ?

Le Guichet Unique de L'Habitat vous accompagne pour :

RÉNOVER
RÉHABILITER
AMÉLIORER
ADAPTER
LOUER
ACQUÉRIR

votre logement

avec **Syndicat Mixte FLANDRE ET LYS**



GUH

Guichet Unique de l'Habitat

Le Guichet Unique de l'Habitat est un service gratuit proposé par le Syndicat Mixte Flandre et Lys, sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Intérieure et la Communauté de Communes Flandre et Lys.

Pourquoi ?

Ce service vous conseille et vous oriente vers les partenaires appropriés. Il vous informe des différents financements possibles pour les projets de rénovation énergétique de votre habitation.

Pour qui ?

Le Guichet Unique de l'Habitat s'adresse :

- aux propriétaires occupants,
- aux propriétaires bailleurs, qui souhaitent rénover un logement et s'engagent à le mettre en location,
- aux locataires.

. BON À SAVOIR !

- Vos demandes d'aides financières doivent être formulées avant le démarrage de vos travaux.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE.
- Les aides sont soumises à des critères d'éligibilités.

Guichet Unique de l'Habitat
LES AIDES



Vous souhaitez accéder à la propriété ?

(aides primo accédants)

Vous souhaitez rénover ou améliorer votre logement ?

Le Guichet Unique de l'Habitat informera les propriétaires occupants et bailleurs sur les travaux permettant une amélioration de la performance énergétique de votre logement, vous conseillera sur les matériaux, équipements et aides possibles pour financer vos travaux. La conseillère France Renov vous renseignera lors d'un rendez-vous personnalisé.

Vous souhaitez adapter votre logement pour bien vieillir ?

Le Guichet Unique de l'Habitat vous aidera à trouver le bon interlocuteur pour :

- un diagnostic ergonomique fait par un technicien,
- un plan de financement des subventions mobilisables,
- un accompagnement technique et administratif à chaque étape de votre projet, jusqu'à la fin des travaux.

Le Guichet Unique de l'Habitat vous dirigera vers les services concernés. Une aide primo-accédant peut vous être accordée, sur dépôt de dossier et sous conditions, en fonction de votre lieu d'habitation.

Vous souhaitez faire les démarches administratives pour travaux ?

Pour tout savoir sur les démarches administratives et les déclarations préalables aux travaux, Le Guichet Unique de l'Habitat vous renseignera sur les permanences de l'Architecte des Bâtiments de France et vous dirigera vers les services d'urbanisme concernés.

Vous souhaitez connaître vos droits au logement ?

Vous avez une question d'ordre juridique, en rapport avec votre logement (propriétaire et/ou locataire), des permanences juridiques « droit au logement » sont mises en place sur rendez-vous.

